



# S E R M O N

QV ARANTE-CINQVIESME.

COL. III. VERS. XXII. XXIII. XXIV.  
XXV. & Ch. IV. VERS. I.

Verf. XXII. *Serviteurs, obeïſſez en toutes choses à ceux, qui ſont vos maiſtres ſelon la chair : ne ſervans point à l'œil, comme voulans complaire aux hommes, mais en ſimplicité de cœur craignans Dieu.*

XXIII. *Et quelque choſe, que vous faſſiez, faites le tout de courage, comme au Seigneur, & non comme aux hommes.*

XXIV. *Sçachans, que vous receurez du Seigneur le guerdon de l'heritage : car vous ſervez à Chriſt le Seigneur.*

XXV. *Mais qui fait iniuſtement, recevra ce qu'il aura fait iniuſtement : & n'y a point d'égard à l'apparence des perſonnes.*

## CHAP. IV.

I. *Maiſtres, rendez le droit, & l'équité à*

*vos seruiteurs, sçachans, que vous auez  
auez vn Seigneur és cieux.*



Il reste encore dans le genre humain depuis le débris, que le peché y a causé, quelque chose de beau, d'utile, & de salutaire ; c'est sans doute l'ordre des societez, qui le composent. Car ce rapport, & cette harmonie de diuerses personnes differentes en elles mesmes, & neantmoins liées ensemble par les devoirs mutuels, qu'elles se rendent les vnes aux autres, & par la commune fin, où elles les adressent, est l'effet & l'ouvrage d'une tres-sage & tres-exquise raison, & en porte les marques si euidentes, que nul ne les peut méconnoistre pour peu, qu'il applique son esprit à cette consideration. Et c'est ce qui a fait dire autresfois à vn homme Payen, que cette grande & souueraine diuinité, qui gouverne le monde, ne voit rien en la terre, qui lui soit plus agreable, que les corps des familles, & des republics, établies entre les hommes, & gouvernées par de bonnes, & equitables loix. Car comme il n'y a rien, non seulement  
de

*Ciceron.*

de plus laid, & de plus difforme, mais aussi de plus incommode, que la confusion : aussi n'y a-t-il rien à l'opposite, qui soit tout ensemble, & plus beau, & plus salutaire, que l'ordre. Car l'ordre plaçant chaque chose en son lieu, & les unissant toutes ensemble, par ces rapports & ces liaisons des particuliers, il les soulage, & les conserve tous ; & de leur union fait un corps, qui rassemblant en un les forces & les perfections de chacun d'eux, devient par ce moyen très-beau, & très-considérable. C'est la raison pourquoi les Apôtres de notre Seigneur ont soigneusement séparé cet ordre d'avec les défauts, & les imperfections, que leur Maître est venu corriger dans le monde. Et au lieu que leur sainte discipline choque, renverse, & abolit tout ce que l'injustice, & l'orgueil du péché a bâti au milieu de nous : elle y établit, & y affermit puissamment les sociétés civiles, & domestiques, qu'elle treuve dans le genre humain : comme autant de saintes, & nécessaires institutions de Dieu, notre Createur. Vous avez ouï ci devant avec quelle affection Saint Paul recommande aux Chrétiens

les sacrez & inuiolables deuõirs des maris, & des femmes, des peres, & des enfans, pour conseruer en son entier au milieu de nous la societé domestique. Maintenant pour n'y laisser aucun desordre, il parle aux seruiteurs & aux maistres, & regle sagement dans ce texte la suiectiõ des premiers, & la domination des seconds; leur representant aux vns, & aux autres des considerations excellentes, & tirées du fond de la doctrine Euangelique, pour les porter à leur deuoir. Ce sont les deux points, que nous traiterons s'il plaist au Seigneur, en cette action, la suiectiõ des seruiteurs, & la seigneurie des maistres, y remarquant briuelement cé qui s'en peut tirer pour nostre commune edification, & consolation. Il insiste le plus sur le premier point, qui regarde les seruiteurs; parce que la suiectiõ est vne chose amere, & à laquelle nôtre nature a de la pene à s'accommoder; sur tout en la cõdition, où estoient alors les seruiteurs. Car ils n'estoient pastels, que sont auiourd'huy les nostres, personnes libres au fonds, & qui disposans d'eux mesmes loüent seulement leurs seruices à temps, & à certaines

nes

nes conditions, sans se dépouïller de la liberté, où ils sont nais. Les seruiteurs des anciens au temps de l'Apôtre, parmi les nations, à qui il écrit, estoient esclaves; qui appartenoient à leurs maistres, & estoient à eux de mesme droit, que leurs animaux. Ils ne pouuoient disposer de leurs personnes, ni de celles de leurs enfans autrement, que par l'autorité & la volonté de leurs maistres. Le droit de la seruitude estoit aussi semblable parmi les Juifs, comme il est clair par diuers lieux de la loi Mosaique; excepté seulement, que les serfs, qui estoient du sang des Ebreux, sortoient de cette condition, & estoient mis en liberté, si bon leur sembloit, quand ils se rencontroient dans l'année du Iubilé. L'Apôtre, sçachant combié cette condition estoit rude aux hommes, a pris vn soin particulier de l'addoucir & d'en recommander les devoirs à ceux, que la diuine prouidence y a rangez; de peur que le dégoust d'vne si estroite suiettion, & l'amour de la liberté, ne les portast à secouër le ioug, & à troubler par leur rebellion l'ordre de la societé publique. Premièrement il leur ordonne d'obeïr, puis il leur prescrit la

maniere de cette obeïſſance ; *ne ſervans point à l'œil, comme voulans complaire aux hommes* ; & en fin dans les deux derniers verſets de ce chapitre , il leur met en avant quelques conſiderations, tirées de la benignité & iuſtice de Dieu , pour les inciter à bien faire leur deuoit. Le commandement de l'obeïſſance eſt exprimé en ces mots ; *Serviteurs, obeïſſez en toutes choſes à ceux, qui ſont vos maîtres ſelon la chair*. Les noms meſmes, qu'il emploie, montrent la iuſtice du deuoit , qu'il leur recommande. Car puis qu'ils ſont *ſerviteurs*, & que ceux, qu'ils ſervent, ſont leurs *maîtres*: il eſt evident qu'ils ſont obligez par le droit , & par la nature des choſes meſmes , de leur rendre vne exacte & fidele obeïſſance. Mais ce qu'il dit de leurs maîtres, *qu'ils ſont leurs maîtres ſelon la chair*, addoucit la rigueur & la baſſeſſe de la ſervitude , limitant les droits des maîtres & Seigneurs, & ne les eſtendant pas plus loin, que ſur les choſes temporelles, & corporelles ; & non iuſques à l'ame & à la conſcience. L'homme peut eſtre le maître de nôtre chair ; il n'y a que Dieu, qui ſoit le Seigneur de nos eſprits. **Quelle que ſoit la ſuiection de nos corps, nous auons**

avons tousjours vne ame libre; qui ne depend que de Dieu son createur; qui seul à le pouuoir, aussi bien que le droit, de lui faire du bien, & du mal; comme nôtre Seigneur Iesus Christ nous le remontre; *Ne craignez point (dit il) ceux, qui tuent le corps, & ne peuuent tuer l'ame; mais plûstost craignez celui, qui peut détruire l'ame & le corps en la geenne.* C'est selõ cette distinctiõ, qu'il faut entendre l'obeissance, que l'Apôtre recommande aux seruiteurs *en toutes choses*, à sçauoir en toutes celles, qui sont du droit des maistres, & qui se rapportent purement & simplement à la chair, sans regarder ni toucher les interests de l'esprit; car si nostre maistre selon la chair nous commande des choses contraires à la volonté de nostre maistre selon l'esprit, (c'est à dire de Dieu) en ce cas là il est euident, qu'il vaut mieux obeyr à Dieu, qu'à l'homme; & que si nous deuous beaucoup, & en quelque s'es mesmes toutes choses, aux hommes, neantmoins nous ne leur deuõs rien au preiudice de Dieu; & qu'il n'y a rien, qu'il ne faille souffrir plustost, que de manquer à cette premiere & eternelle seruitude, que nous deuõs à nôtre Crea-

Matth.  
10.28.

teur & Redempteur. Cette sainte doctrine de l'Apostre vous montre premierement, que le Seigneur Iesus-Christ ne trouble nullement l'ordre des societez humaines. Il laisse à chacun les iustes droits, qu'il y possède, soit sur les personnes, soit sur les choses. Il nous assujettit à soy, & à Dieu son Pere ; mais sans faire tort à Cesar, ni à aucune des legitimes puissances, qui gouvernent ou les estats, ou les familles. Il entend, que les siens leur rendent ce qu'ils leur doiuent. Il ne destruit, que l'abus, & la tyrannie de Satan, & du peché. Herode, ne redoutez point sa venuë. Il ne veut ni vous arracher le sceptre, ni diminuer en rien les droits de vostre couronne. Son dessein est, de vous donner le ciel ; non de vous ôter la terre ; de vous affranchir de la servitude des vices, & non de vous priuer du seruire de vos sujets. D'où paroist combien est injuste & scandaleuse la pretention de ceux, ou qui sous ombre de la liberté Euangelique veulent abolir toute domination & seigneurie entre les Chrétiens, l'estimans incompatible avec l'estat de grace ; ou qui assujettissent, mesmes à l'égard du temporel, tous ceux qui sont

**Q**UARANTE-CINQUIÈME. 481  
sont Chrétiens, iusques aux plus grands  
Monarques, à vn homme mortel, faisans  
dependre leurs couronnes de sa volonté,  
& lui donnans l'autorité de les deposer,  
& de détacher leurs suiets du ioug de leur  
obeissance; & qui dogmatizent par mes-  
me moyen, que le Prince Chrétien, qui  
tombe dans l'heresie, perd les droits, qu'il  
auoit sur ses peuples. Se peut il rien dire  
de plus pernicieux, ou de plus contraire à  
l'Apostre, qui ne veut pas: que le Paganis-  
me mesme, encore pire que l'heresie,  
fasse perdre aux Maistres & Seigneurs,  
aucun des legitimes droits, qu'ils ont, sur  
leurs esclaves Chrétiens? Secondement  
ce que l'Apostre limite l'autorité & la  
puissance des maistres sur leurs esclaves,  
aux choses de la chair, les nommant *leurs*  
*maistres selon la chair*, nous montre qu'il  
n'y a que Dieu seul, qui soit nostre Mai-  
stre *selon l'esprit*; d'où s'ensuit, que tous  
ceux, qui veulent sous quelque pretexte,  
que ce soit, enuahir la domination de nos  
ames, errent grieuement, & vsurpent ce  
qui n'appartient, qu'à Dieu: au éstat, donc  
ceux de Rome sont euidentmēt coupa-  
bles, quand ils assuiettissent les consciences  
de tous les Chrétiens à l'autorité de

1. Cor. I.  
29.

1. Pierr. 5.  
2.

leur Pape, ou de leur Concile; au lieu que les saints Apostres protestent expressement, *qu'ils n'ont point de domination sur nostre foi; & auertissent tous les ministres du Seigneur de paistre le troupeau, qui leur est commis, non comme ayans domination sur les heritages, mais tellement, qu'ils leur soyent pour patron.* Mais ie reuiens à saint Paul, qui apres auoir ordonné en general aux seruiteurs l'obeissance, qu'ils doiuent à leurs maistres selon la chair en toutes choses, ajoûte la maniere, en laquelle il veut, qu'ils leur obeïssēt; *ne ser-uans point à l'œil (dit-il) comme voulans complaire aux hommes; mais en simplicité de cœur, craignans Dieu.* Il purge premierement les meurs des seruiteurs Chrétiens d'un vice fort ordinaire aux personnes de cette condition; c'est qu'ils *ne seruent qu'à l'œil*; par ce qu'ils n'ont autre dessein, que de contenter les hommes. Ils ne pensent point estre obligez par les raisons de la conscience, mais seulement par celles de leur interest, à rendre aucun seruice, ni deuoir à leur maistre; Et ainsi ils ne les seruent, qu'autant qu'ils le iugent necessaire, ou pour s'exempter du châtiment, qu'ils encourroient,

roient, s'ils manquoient à obeyr, ou pour se procurer quelque recompense, en gagnant leur bonne grace. Ils ne regardent qu'à cela en toute l'obeyssance, qu'ils leur rendent. D'où vient, que quand ils voyent leur maistre present, ils font les bons valets, comme l'on parle communement, & trauaillent à leur ouurage avec vn soin & vne diligence estudiée. Mais s'il tourne le dos, ils reuiennent à leur naturel; ne se souciās de rien moins, que de son seruice: comme ce mauuais seruiteur de la parabole Euāgelique, qui voyant, que son maistre tarδοit à venir, se mit à faire la débauche, & à outrager la famille de son Seigneur, & à gaspiller son bien. Toute la seruitude de ces gens-là, n'est qu'une comedie. Et comme les acteurs prennent le masque, & iouēt leur personnage, quand les spectateurs sont assemblez; ceux-ci tout de mesme ne font leur deuoir, que quand leur maistre le regarde. Et s'ils croyoient pouuoir, ou tromper ses yeux, & sa connoissance, ou euter son châtiment, ou ne point se priuer de son salaire, assurement ils ne se mettroient iamais en pene de rien faire de ce qu'il leur a commandé. C'est

cette fausse, & vraiment seruite disposition de cœur, que l'Apôtre defend ici aux seruiteurs Chrétiens; quand il leur dit, *qu'ils ne seruent point à l'œil, comme voulans cōplaire aux hommes.* Mais au lieu de cela, il veut, *qu'ils seruent en simplicité de cœur, craignans Dieu;* c'est à dire de bōne foi, sans fraude, ni feintise, & ayans plus d'égard à Dieu, qu'à l'homme. A ce qu'il auoit dit *seruir à l'œil*, il oppose *la simplicité du cœur:* & à la complaisance des hommes, *la crainte de Dieu.* C'est l'ordinaire de l'Écriture de donner *deux cœurs*, ou vn double cœur, à celui, qui feint; parce qu'il fait paroistre vne intention, & neantmoins il en a vne autre toute differente; comme celui, *qui sert à l'œil.* A le voir vous diriez, qu'il aime son maistre, & qu'il desire son profit: & neantmoins sous ce faux masque il cache des pensées & des affections toutes differentes: ne songeant à rien moins, qu'aux interests de celui, qu'il sert. Mais le seruiteur, que forme ici l'Apôtre, n'a qu'vne affection, & vne pensée; & ayant appris dans l'escole de Iesus Christ, qu'il est iuste & raisonnable, que le seruiteur obeyse à son maistre, il sert le sien pour satisfaire

faire à ce droit, & pour s'acquiter de son deuoir, auquel il penseroit manquer, s'il en vsoit autrement ; tellement que portant par tout avec lui ce sentimēt graué dans sa cōscience, il n'y a ni lieu, ni temps, où il ne serue bien son maistre: present & absent, sous ses yeux, & hors delà. A quoi l'Apôtre aioute encore, qu'*il craigne Dieu*. Au lieu que les autres ne rapportent toute cette condition, qu'à l'homme; il veut que le Chrétien sçache, que Dieu en est l'auteur; que c'est lui, qui l'a establie, & veut que nous nous en acquitions fidelement, quand sa prouidence nous y a appellez. Ne pensez point (dit-il) n'auoir affaire, qu'à des hommes. C'est Dieu, qui vous a mis en cet estat. Ne vous imaginez pas, que ce soit assez de respecter, & contenter l'œil de vôtre maistre. Il faut craindre & satisfaire celui de Dieu, que vous ne sçauriez ni tromper, ni contenter à moins, qu'en faisant vôtre deuoir exactement, & de bonne foi. Mais l'Apôtre ne veut pas simplement, que le Chrétien fasse tout ce que son maistre lui commande. Il veut encore, qu'il le fasse gayemēt, & de bon cœur; *Quelque chose que vous fussiez (dit-il) fai-*

tes-le tout de courage : c'est à dire premierement non par contrainte , & en murmurant, mais volontairement ; & secondement avec affection enuers ceux , qui vous le commandent. Voilà , me direz-vous , vne dure loi. Car si le maistre est fâcheux ; s'il commande , comme cela arriue souuent , des choses difficiles , rudes, & inhumaines ; comment est-il possible , qu'un seruiteur y traueille allaiement ? le respons , que nôtre chair a de la pene à goûter cette obéissance , & qu'elle ne peut souffrir vn si rude mors sans regimber. Mais la crainte de Dieu addoucit à nos sentimens les choses les plus rudes en leur nature. Si vous ne regardez, que l'homme ; i'auouë que vous avez suiet de trouuer mauuais , que celui, qui au fond n'est qu'un homme, non plus que vous , vous tienne assuietri à sa volonté. Mais si vous leuez les yeux plus haut, & que vous consideriez , que c'est Dieu , qui a institué cet ordre : que c'est lui, qui vous a appellé à cette condition ; que le maistre , que vous seruez est son ministre & son officier , alors les plus rudes de ses cōmandemēs vous deuiendrōt supportables. Et c'est là , que le S. Apôtre

vous

vous ramene , quand pour vous ployer à cette douce, & volontaire obeyſſance, il vous auertit *de faire toutes choſes cōme au Seigneur, & non, comme aux hommes.* Faites estat- ( dit-il ) que c'eſt à Ieſus-Chriſt, & non à vn homme mortel, que vous rendez vos ſeruices. Reſpectez ce ſouuerain Seigneur en la perſonne de vos maiſtres; & penſez, que c'eſt lui, qui vous ordonne tout ce que ceux-ci vous commandent. Car auſſi eſt-ce lui, qui par ſa prouidence vous les a donnez pour maiſtres. Ioint qu'en ſa parole il vous declare expreſſemēt, qu'il veut, que vous leurre obeyſſiez. Admirez ici, ie vous prie, Fidele, la vertu de l'Euangile; qui, comme le bois de Moyſe autres fois, addoucit les choſes les plus ameres, & change tellement leur nature, que de facheuſes & contraintes, il les rend volontaires, & agreables. Qu'y a-t-il de plus rude, & de plus vil, que la ſeruitude d'vn eſclau? Il l'a change en vne deuotion, en vn ſeruice religieux, c'eſt à dire en la plus noble & la plus volontaire de toutes les actions humaines. Le fidele adreſſe à Ieſus-Chriſt l'obeiſſance, que l'infidele ne rend, qu'à ſon maiſtre. Il fait pour ſon

Dieu ce que l'autre ne fait , que pour l'homme. C'est pourquoi il fait gayement , & de bon cœur ce que l'autre ne fait, que par contrainte, & à regret, De là viét, que l'Apôtre dit ailleurs, que *le serf, qui est appelle en nôtre Seigneur, est l'affranchi de nôtre Seigneur.* Ce n'est pas qu'il cesse de rendre à son premier maistre le service, qu'il auoit accoustumé. Tant s'en faut ; il lui est alors beaucoup plus fidele, & plus vtile , qu'il n'estoit auparauant ;

*1 Cor. 7. 21.* comme l'Onesime de Filemon ; qui depuis , qu'il eut vne fois connu Iesus-Christ , s'alla volontairement rendre sous ce mesme joug de son Maistre, qu'il auoit secoüé durant les tenebres de son infidelité. Toute la difference , qu'il ya, c'est qu'au lieu que durant son ignorance, il regardoit simplement la volonté & l'autorité de son maistre ; maintenant il n'y a que peu ou point d'égard, considerant principalement celle de son Seigneur Iesus-Christ ; si bien qu'à vray dire c'est lui, & non l'homme, qu'il sert. Christ l'a affranchi du joug de l'homme, & l'a mis sous le sien : puis que desormais en tout ce qu'il fait pour l'homme ; il veut surtout & principalement plaire à Iesus-Christ,

**Q**UARANTE-CINQUIESME. 489  
Christ, & non à l'homme. Pour former  
les esprits des seruiteurs Chrétiens à cer-  
te sainte disposition d'esprit, l'Apostre,  
leur represente dans les deux derniers  
versets de ce chapitre, que le Seigneur  
Iesus est en effet le vrai maistre & surin-  
tendant de toute leur vie, qui leur donne  
leur tasche, & regarde leur trauail en  
quelque cōdition, qu'ils se treuent; & ne  
manquera pas quand son iour sera venu,  
de leur en tenir vn bon, & fidele conte;  
recompensant magnifiquement ceux  
d'entr'eux, qui se seront biē acquittez de  
leur deuoir, & punissant severement  
ceux, qui l'auront negligé; *Faites toutes  
choses, comme au Seigneur & non comme  
aux hommes; sçachans (dit-il) que vous re-  
ceurez du Seigneur le guerdon de l'heritage,  
car vous seruez à Christ le Seigneur. Mais  
qui fait iniustement, recevra ce qu'il aura  
fait iniustement, & n'y a point d'égard à  
l'apparence des Personnes.* Premieremēt il  
veut, qu'ils tienne pour tout assurez,  
que leur seruitude ne sera point vaine, ni  
infructueuse, s'ils s'en acquitent, comme  
il leur a prescrit; & que si leurs maistres  
selon la chair, n'y ont point d'égard, leur  
souuerain Seigneur ne manquera pas de

leur donner leur loyer. Puis il leur montre quel est ce loyer, qu'ils doivent attendre du Seigneur ; *C'est* (dit-il) *le guerdon de l'heritage*. Il n'y a personne dans l'école de Iesus-Christ, qui sçache bien, que cét *heritage*, dont parle l'Apostre, est la bien-heureuse & glorieuse immortalité, que Iesus Christ nous a acquise par le merite de sa mort, & à la possession de laquelle il nous appelle tous par son Euan-gile. Voiez, comment le saint Apostre a sagement balancé ce qu'il en dit ; Il l'a nomme *vn guerdon*, c'est à dire vne re-tribution & vn prix : afin d'élever nos cœurs à cette haute esperance, & nous inciter par là à trauailler aigrement, pour receuoir vne si riche recompense. Car comme les prix ne se donnent, qu'à ceux, qui ont trauaillé & combattu ; aussi cette vie de Dieu n'est preparée, qu'à ceux, qui dans leur vocation, auront combattu le bon combat, & gardé la foi, & legitime-ment acheué leur course. Et comme le Prince promet le prix au guerrier, & le maistre le salaire à l'ouurier, & cōme ils ne manquent pas de leur donner, s'ils font leur deuoir ; ainsi le Seigneur nous promet son Royaume, & le donnera affec-

asseuément selon la fidelité à quiconque aura creu, & perseueré. Voila pourquoy le saint Apôtre nomme cette bienheureuse vie, que nous esperons, *vn guerdon*, ou *vn prix*. Mais afin, que ce mot ne nous fist presumer quelque chose du merite de nôtre trauail; il aioûte fort à propos vn autre nom, pour nous guerir de cette erreur, appellant ce mesme prix, ou guerdon, *vn heritage*. Car *l'heritage* (comme chacun sçait) ne se donne pas par merite; mais par vn autre droit different, à cause que l'on est enfant de la famille. Attendez donc, Ames fideles, cette diuine retribution, non de la dignité, ou du merite de vos œuures, mais de la bonté & munificence de Dieu; qui vous ayant gratuitement adoptez au nombre de ses enfans vous donnera part en cét heritage eternal, où vous n'auiez naturellement aucun droit ni vous, ni pas vn homme mortel. C'est sa grace, & sa foy, & sa promesse, qui vous a donné tout ce que vous y auez de part. Et sa bonté, & sa parole estât immuable, vous le deurez attendre avec autant d'assurance, que si vous le meritez, encore que vous reconnoissiez, que vous ne le pouuez iamais

meriter. Mais parce qu'il pourroit sembler estrange, que l'Apôtre promist aux Chrétiens le prix de l'heritage du Seigneur, pour des seruices, qu'ils rendent aux hommes, il repete ce qu'il a des-ia touché, qu'à proprement parler c'est Iesus Christ, qu'ils seruent, & non les hommes. Car (dit-il) *vous seruez à Christ le Seigneur.* Il est vrai, que ce souuerain Seigneur est dans les Cieux en vne parfaite gloire; sans auoir besoin de nos seruices; & moins encore de ceux, que les esclaves, & les mercenaires rendent à leurs maîtres. Mais il est si bon, qu'il nous allouë pour fait à sa persône, tout ce que nous faisons aux hommes selõ son commandement, & pour l'amour de lui. Ainsi nous assure-t-il en l'Euangile, que c'est à lui, que nous donnons toutes les aumônes, les visites, & assistances, dont nous gratifions les moindres de ses seruiteurs en son nom; *Vous me l'avez fait* (dit-il) *entant que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits.* Il en est de mesme de tous les deuõrs de l'obeissance qu'il nous commande. Les rendans aux hommes nous les rendons à Iesus Christ, qui nous les a commandez; c'est donc aussi à lui, qu'ap-

Mat. 25.

40.

partiennent les moindres & les plus vils seruices, que les hommes rendent à cause de luy , & pour l'amour de luy , aux maistres, à qui il les a assuiettis par l'ordre de sa prouidence : de sorte qu'étant infiniment bon & liberal, ils en doiuent assurement attendre la precieuse recompense , qu'il promet à ceux , qui le seruent. Mais si vne si haute , & si magnifique esperâce, n'est pas capable de nous toucher, ni de nous porter à cette volontaire obeissance, qu'il nous demande : regardons au moins à la pene qu'il nous denonce en cas que nous manquions à nôtre deuoir, C'est ce que l'Apôtre met ici deuant les yeux des seruiteurs Chrétiens : quand apres auoir proposé le prix de l'heritage celeste à ceux qui font leur deuoir, il aioûte; *Mais qui fait iniustement, receura ce qu'il aura fait iniustement: & n'y a point d'égard à l'apparence des personnes.* C'est vne sentence generale, qui s'étend à tous hommes en quelque condition qu'ils soient, seruiteurs, ou maistres, hommes, ou femmes; poures ou riches. Qui cōque aura fait tort à autrui, soit en l'outrageant , soit en ne lui rendant pas ce qu'il lui doit selon les loix de l'Euangile,

receura de la main du Souuerain Iuge ce qu'il aura fait iniustement : c'est à dire, qu'il sera payé de sa faute, & puni d'une pene exactement proportionnée à son crime. Et il ne faut point qu'aucun s'imagine de pouuoir échapper, se faisant accroire, ou que la misere de sa condition donnera de la pieté au iuge, ou quel éclat & la grandeur de sa qualité ébloüira ses yeux. Dans ce iugement du Seigneur, il n'y a point d'égard (dit l'Apôtre) à l'apparence des personnes. Il ne regardera que vôtre cause ; il ne considerera point vôtre personne. Et comme il ne reconnoistra point les grands, ni les riches, ni les Seigneurs, ni les Monarques, pour les épargner, s'ils ont vescu dans la violence & dans la méchanceté ; aussi peu aura-t-il égard à la poreté, ou à la bassesse des petits pour les exempter des penes, que merite leur iniustice, ou leur infidelité ; mais, comme il le commandoit iadis aux iuges d'Israël, il iugera iustement sans honorer le visage des grands, ni considerer la personne des poutes. D'où s'ensuit que les seruiteurs, qui volét leurs maistres, ou ne les seruent pas, comme il faut, seront tres-assurément punis de leur

*Louitique,*  
19.15 :

leur injustice ; puis que supposé , que les hommes laissent leur crime sans chastiment , le souverain Juge du monde ne manquera pas de leur faire vn jour leur proces ; tirant en la lumiere publique les infidelitez , larcecons , & les desobeyssances, qu'ils pensent auoir bien cachées dans les tenebres de leurs fraudes, & les condamnant à la veüe du ciel , & de la terre, aux iustes suplices qu'ils ont meritez en violant les ordres saciez , qu'il a establis dans la societé des hommes , & en faisät à autrui, ce qu'ils ne voudroient pas, que l'on leur fist. C'est là, Fideles, la leçon de l'Apostre aux seruiteurs; *Voyös maintenant celle, qu'il donne aux maistres; Maistres (dit-il) rendez le droit & l'equité à vos seruiteurs; sçachäs que vous aussi auez vn Seigneur aux cieux.* Premieremēt il leur recommande leur deuoir; & secondement il leur met en auant vne excellente raison, pour les y porter. Leur deuoir est *de redre le droit & l'equité à leurs seruiteurs.* Il ne faut pas s'imaginer que le droit des maistres sur leurs seruiteurs soit sans bornes; Il y a vne mutuelle justice entr'eux; qui les oblige reciproquement les vns aux autres; & chacun d'eux

manque à son deuoir, quand il en passé les termes. Et comme il est juste, que les seruiteurs obeyssent, & soient suiets; aussi est-il juste pareillement, que les maistres conduisent, & entretiennent. C'est ce qu'entend l'Apostre par le droit, qu'il leur ordõne de rendre à leurs seruiteurs. Ce droit comprend l'ouurage, la nourriture, le chastiment, & le salaire. De sorte que pour bien leur rendre ce deuoir, les maistres sõt obligez à se conduire en ces quatre points avec toute equité & sagesse, leur donnant vne tasche legitime; vne nourriture suffisante; vn chastiment moderé; & vn salaire conuenable. Ceux qui font autrement, & qui s'emporent, soit dans l'excés, soit dãs le defaut de ces choses, *nè rendent pas le droit à leurs seruiteurs*; comme ceux par exemple, qui les accablent, ou de trauail, au de coups: & ceux, qui tout au contraire les laissent viure dans la faineantise, & dans la débauche: ceux qui les nourrissent, ou mal, ou trop bien: & ceux enfin, qui les fraudent de leurs salaires: qui est l'vne des plus noires, & des plus cruelles injustices, qui se puisse commettre. Mais l'Apostre outre le droit, veut encore que les maistres

*rendent*

*rendes l'équité à leurs seruiteurs.* Le mot, qu'il employe dans l'original, signifie *isôritia* proprement vne certaine égalité & correspondance, qui se doit treuver entre les deuoirs des vns & ceux des autres: en telle sorte, que comme le seruiteur obeyt en simplicité de cœur, & en la crainte de Dieu; le maistre aussi de sa part commande saintement & religieusement; & que comme l'vn sert avec ioye & respect, l'autre pareillement gouuetne avec douceur & affection. En vn mot, *le droit* comprend tout ce qui est de la iustice: & *l'équite* ce qui est de la charité, & de la debonnaiteté Chrétienne. Pour ranger les fideles à cette sainte moderation, il leur ordonne de se souuenir, *qu'ils ont aussi vn Seigneur dans les cieus*: c'est à dire que la domination, qu'ils ont sur leurs seruiteurs, n'est pas absolue, mais qu'elle dépend de Dieu, & doit par consequent estre réglée à sa volonté, & à sa parole. S'ils ont des gens au dessous d'eux: ils ont vn maistre souuerain au dessus, qui est le commun Seigneur des vns, & des autres, & à qui ils ont à rendre compte du traitement, qu'ils feront à leurs seruiteurs. Il dit notamment, que ce

Seigneur est dans les cieux pour les mieux tenir dans le deuoir par le respect d'une si redoutable Maiesté : qui est, non ici bas dans la terre, le lieu de la misere, & de la vanité, mais là haut dans le ciel, assis sur vn trône eternal : & qui de ce glorieux domicile de la lumiere & de l'immortalité cōsidere & gouerne toutes choses à son plaisir, ne se passant rien en tout son empire, qu'il n'apperçoie clairement, & dont il ne iuge tres-iustement. Ce grand Seigneur est au dessus de tous : & il n'y a point de maistre, ni de Prince si releué entre les hommes, qui ne soit sous ses pieds. Il est tres-saint, & tres-iuste, & tres-bon. Il aime toutes ses creatures, & s'interesse dans les ouurages des plus basses, & plus méprisées : ne haïssant rien tant, que l'injustice, & l'insolence, l'outrage & la cruauté : ayant au reste vne sagesse & vne puissance infinie, à laquelle nul n'est capable de resister. Certainement la pensée de l'empire, & de la domination souueraine, qu'il a sur nous, est donc fort propre pour nous retenir dans la modestie, & nous empêcher d'abuser du droit, qu'il nous a donné sur les personnes, qui nous sont soumises ;

mises : & l'Apôtre ne pouvoit rien ra-  
 menteuoir de plus à propos à ceux , qui  
 ont des seruiteurs, pour les obliger à leur  
 rendre le droit & l'équité. Ainsi auons-  
 nous expliqué ses enseignemens. C'est  
 maintenant à vous, Freres bien-aimez,  
 d'en faire vôtre profit, & d'en tirer les  
 fruits, qu'il vous y presente pour l'aman-  
 dement de vos meurs, & la consolation  
 de vos cœurs. Vous premierement Chré-  
 tiens, que la bassesse soit de vôtre naissan-  
 ce, soit (comme l'on parle) de vôtre for-  
 tune, a reduis à la condition de seruir,  
 réioüissez-vous de l'honneur, que vous  
 fait ce grand ministre de Christ : qui ne  
 dédaigne point de vous adresser sa sain-  
 te voix. Opposez le soin, qu'il a de vous,  
 au mépris, qu'en font les hommes. Que  
 sa parole vous console, & vous eleue  
 dans les esperances de l'heritage de  
 Dieu. Pensez bien à ce qu'il vous dit,  
 que ceux à qui vous estes suiets, ne sont  
 vos maistres, que *selon la chair*. Vôtre  
 seruitude ne sera pas eternelle. Elle  
 ne sera pas mesme fort longue : & ne  
 s'étendra pour le plus, que iusques à  
 la fin de cette vie charnelle, que vous  
 menez sur la terre. Ce tabernacle de

terre étant vne fois détruit, vous entrerez en la glorieuse liberté des enfans de Dieu; & alors il n'y aura plus de difference entre vous, & vos maistres. Dés maintenant la meilleure partie de vous jouit desja de cette liberté; c'est assauoir l'esprit, que Dieu vous a formé à son image, & qui malgré tous les outrages des hommes, demeurera tousjours maistre de soi mesme, si vous le donnez à Iesus-Christ, le grand Libérateur des hommes, qui affranchit de bonne foi, & tout sur l'heure, quiconque reçoit & embrasse sa verité. Prenez garde seulement de ne pas abuser de sa grace; cōme si la liberté spirituelle, où il vous a mis, vous dispensoit de bien seruir vos maistres selon la chair. Plus il vous à éclairez en sa connoissance, & plus leur deuez vous de fidelité & d'amour. Car outre les autres raisons, la crainte de Dieu, & la volonté de Iesus-Christ vous obligent maintenant à leur obeir; si bien que leur seruire fait partie de vostre pieté. Selon que vous vous en acquitterez bien, ou mal, le Seigneur vous donnera, ou vous refusera son eternel heritage. Outre votre interest, il y va encore de la gloire de l'Euan-

QV ARANTE-CINQVI ESME. 501  
l'Euangile. Car vos fautes diffament nôtre religion , & font croire, que c'est vne discipline licentieuse : au lieu que vostre fidelité nous tournera à loüange. Chacun sera contraint de reconnoistre la sainteté de nostre doctrine , quand ils verront qu'elle reforme , jusques aux meurs des seruiteurs , & des servantes. Et c'est ce que l'Apostre vous represente expressement ailleurs , *Que les seruiteurs* ( dit-il ) *soient suiets à leurs maistres , leurs complaisans en toutes choses , non contredisans , ni soustrayans rien : mais montrans toute bonne loyauté , afin qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de nôtre Sauueur.* Ne m'alleguez point la mauvaise humeur , & la rigueur de vos maistres. Souuenez vous de la parole de Saint Pierre , qui vous oblige à seruir , 1. Pierr. 2. non seulement les bons , & equitables , 18. mais aussi les fâcheux. Prenez leur mauvais traitement pour vne occasion , où Dieu veut exercer , & épurer vostre foi. Receuez ces coups de fleau de sa main , & non de la leur ; en faisant la matière de vostre patience , & l'épreuue de vostre pieté. Que l'œil de Iesus-Christ , qui vous regarde ; que sa faueur & sa bene-

diction, qui accomgnent toujous les souffrances de la bonne conscience: que l'esperance du salaire de son heritage, addoucissent toutes les penes de vôtre seruitude. Quelques ingrats, que vous soient les hommes, vostre patience ne demeurera point sans loyer: si vous y perseuerez constamment pour l'amour de Iesus-Christ. Et vous maistres, qui desirez tant d'auoir des seruiteurs fideles, & obeissans, rendez leur le droit, & l'équité, que vous commandel'Apôstre. Si vostre naissance, ou vos moyens vous eleuent au dessus d'eux dans la société des hommes: tant y a que vostre nature n'est pas autre, que la leur. Vous estes suiets à leurs infirmités. Vne mesme mort vous consumera les vns, & les autres: & il n'y aura nulle difference entre vostre poudre & la leur. Vous comparoitrez deuant vn mesme Iuge: & le tribunal, où vous serez examinez, n'aura non plus de complaisance pour vous, que pour eux. Ce Seigneur, que vous voyez au dessus de vous, est leur Createur, & leur Redempteur, aussibien, que le vôtre. Il vous les a soumis: mais pour les gouverner: & non pour les tyrannizer;

pour

**Q**UARANTE CINQUIÈME. 503  
pour en auoir soin, comme de ses crea-  
tures & de ses enfans, & non pour les  
fouler aux pieds, comme des vers. Sou-  
venez vous, qu'il vous traittera, com-  
me vous les aurez traittez. Vous estes  
ses seruiteurs, comme ils sont les vostres;  
ou pour mieux dire, ils sont vos freres;  
& vous n'estes pas seulement dignes  
d'estre ses esclaves. Vous & eux estes  
vne mesme chair, sortie de la terre, &  
qui retournera en terre; mais ni eux, ni  
vous n'avez rien de commun avec Dieu.  
Il est dans les cieux; & vous rampez  
dans la bouë; Il est le Roi de gloire, &  
vous n'estes, que poudre & cendre. Et  
neanmoins il a esté si bon, que nonob-  
stant cette infinie inégalité, il n'a point  
dédaigné vostre neant. Il vous a pardon-  
né vos crimes. Il vous a lauez dans le  
sang de son Fils; il vous a remis toutes  
vos detes; il vous a communiqué la na-  
ture diuine. Respectez ses graces; &  
n'ayez pas moins de douceur & de bon-  
té pour vostre chair & pour vostre sang,  
que ce souuerain Seigneur en a eu pour  
vous, qui étiez ses ennemis. Avec quel  
front lui demanderez vous misericorde,  
si vous estes inexorables à vos gens? Cō-

ment esperez vous la grace de vôtre maistre, si vous n'en auez point pour vos seruiteurs ? Ayez ie vous prie les vns & les autres ces saintes pensées nuit & iour deuant les yeux, afin de vous acquitter fidelement des mutuels deuoirs, que vous recommande l'Apôtre : aux vns la suiecttion & l'obeissance : aux autres, la iustice & l'equité : viuans tous selon la volonté de vôtre commun Seigneur, dans vne sainte correspondance, où la loyauté, le respect, l'humilité, la soumission, & la diligence des seruiteurs ail-  
lent du pair avec la douceur, la grauité, la liberalité, & la bien-veillance des maistres. Si vous le faites, vous serez heureux ; les familles, où vous viurez ainsi ensemble, deuiendront la mer-  
veille de la terre, & l'honneur de l'Eglise. La benediction du ciel y tombera continuellement : & outre le contentement, & le repos, dont cette forme de vie vous comblera dès maintenant, elle vous conduira encore ci apres en la possession de l'heritage celeste. Mais, chers Freres, ce n'est pas assez, que les maistres & les seruiteurs, à qui Saint Paul parle nommément, fassent leur profit  
de

**Q**UARANTE-CINQUIESME. 505  
de son enseignement. Nous y auons  
tous dequoy nous instruire de quelque  
qualité, ou condition, que nous soyons.  
Car puis qu'il veut, que les seruiteurs ren-  
dent vne si exacte, & franche obeissan-  
ce à leurs maistres selon la chair, iugez  
quelle est celle, que nous deuons au sou-  
uerain Seigneur, que nous auons tous  
dans les cieus? Le maistre selon la chair,  
n'a pas donné l'estre à son seruiteur; &  
s'il l'a racheté, il n'a racheté, que sa chair;  
& au prix de quelque somme de deniers  
seulement. Le nôtre nous a faits: & c'est  
de sa seule liberalité, que nous tenons  
tout ce, que nous auons d'estre, de vie, &  
de mouuement. Il ne nous a pas seule-  
ment créés. Il nous a encore rachetez  
tout entiers, corps, & ame, chair & esprit;  
non avec de l'or, ou de l'argent, qui sont  
choses corruptibles; mais avec son pre-  
cieux sang, ayant volontairement sacri-  
fié sa vie pour nous garantir de la mort,  
& pour nous donner la bien-heureuse  
immortalité. Iamais nul maistre n'eut  
tant de droit sur ses esclaves, qu'il en a sur  
nous. Obeissons lui dōc en toutes choses  
sans reserue: & consacrons toute entiere à  
son seruice cette vie, que nous auons re-

ceüe deux fois toute entiere de sa grace. Car il n'est pas de ce Seigneur, comme des maistres selon la chair: Ceux-ci commandent souuent des choses iniustes, ou des honestes, cōtraires à nôtre salut, que nous ne pouuons faire sans nous perdre. Celui là ne nous commande rien, qui ne soit iuste, qui ne soit honeste, & raisonnable: qui ne soit digne, & de lui & de nous. C'est pourquoy l'esclau le plus soumis ne doit à son maistre, qu'une obeissance limitée; au lieu que nous en deuons vne absoluë & infinie au nostre. Son ioug est aisé, & son fardeau leger. Il ne nous demande autre chose, sinon que nous l'aimions, & nos freres. pour l'amour de lui; que nous viuions honestement & saintement, c'est à dire, que nous soyôs heureux. O ingrates, & execrables creatures, que nous sommes, si nous refusons à vn maistre, & à qui nous deuons tant, vne si iuste & si raisonnable, si vtile & si heureuse obeissance! Iugez encore Fideles, si l'esclau doit obeir à son maistre en simplicité de cœur, de courage & d'affection, (comme dit l'Apostre) avec quelle ardeur; promptitude, & devotion nous deuons seruir le nostre, qui est non seulement

**Q**UARANTE-CINQUIESME. 507  
ment tout puissant, & tout sage, mais qui  
est encore la bonté, l'amour, la cleméce,  
& la beneficence mesme? Et quand à l'es-  
claué, encore qu'il doive seruir son mai-  
stre en tout temps & en tout lieu: si est-ce  
que son maistre ne le void pas tousiours:  
au lieu que nous viuons tousiours sous  
les yeux du nostre. Il nous voit par tout,  
dedans & dehors, nous ne scaurions  
nous cacher en vn lieu, où il ne soit  
present: ni remuer la langue, ni former la  
moindre pensée dans le secret de nos  
cœurs, qu'il n'en soit le tesmoin: qu'il ne  
connoisse le tout aussi tost, que nous.  
Certainement il n'y a point d'esclaué si  
lâche, ni si impudent, que l'œil de son  
maistre ne retienne dans le deuoir, & ne  
force à l'obeissance. S'il est faineant, &  
debauché, il ne l'est, qu'en son absence,  
Puis que nous auons le nôtre tousiours  
present; que reste-t-il, sinon, que iamais  
nous ne soyons oisifs? que nous em-  
ployons toutes nos heures à son seruice?  
respectans son diuin œil, qui nous regar-  
de, & est nuit, & iour sur nous? En apres  
lors mesme, qu'il est question de seruir  
vn homme, l'Apostre ne veut pas pour-  
tant, que son esclaué le serue pour com-

plaire à l'homme: tant est grande la droiture & l'honesteté, qu'il requiert en tous nos devoirs. Jugez donc combien plus sainte, & plus pure de tout interest, doit estre l'obeissance, que nous rendons au Seigneur Iesus, Dieu benit eternelement? Certainement ceux, qui le seruent pour plaire aux hommes, pour gagner leur estime, & acquérir entr'eux la reputation de sainteté, ou pour en tirer quelque autre profit: ceux là dis-je outre qu'ils sont vains, & ridicules commettent encore vn grand, & inexcusable sacrilege: profanans le nom de Dieu, & de sa religion, & en abusans tresiniustement pour des fins mondaines. Tels sont les hipocrites, qui prient, & ieusnent, & écoutent la parole du Seigneur, & celebrent ses sacremens, & donnent l'aumône, pour estre veus & honorez; & en vn mot ne seruent Dieu, que pour plaire aux hommes. Ils ont leur salaire, dit Iesus Christ. Ils sont paieez: ils n'ont plus rien à attendre de Dieu. Pour ce vain & faux seruice, ils n'auront autre loyer, que la vaine & fausse fumée, qu'ils ont conuoitée: & qu'ils ont sotement preferée à la gloire de Dieu. Fuyons tout ensemble

*Mat. 6.*  
2.

ensemble & leur erreur, & leur malheur; & selon la sage & diuine ordonnance de l'Apôstre, *quelque chose, que nous faisons, soit que l'action s'adresse à Dieu, soit qu'elle regarde nos prochains, faisons le tout, comme au Seigneur, & non comme à l'homme.* N'y cherchons point d'autre spectateur, ni d'autre remunerateur, que lui. Contentons nous de son approbation, & du tesmoignage de nostre conscience, quelque iugement qu'en fasse l'homme; tenâs pour certain ce qu'ajoute saint Paul, que si nous seruons le Seigneur, si c'est à luy, que nous obeïssons; si c'est à sa volonté, & à sa gloire, que nous destinons & consacrons les œuures de nostre vie; nous receurons infailliblement de sa misericordieuse main *le prix de l'heritage*; & qu'au contraire ceux, qui sont iniustement, qui méprisant la verité, offensent ou la majesté, ou les creatures, receront ce qu'ils auront fait iniustement sans acception de personnes. Attandans vn si grand & si redoutable iugement, où les moindres de nos actions, soit bonnes, soit mauuaises, seront examinées en la lumiere de l'assemblée de tout l'vniuers; *quels, ie vous prie,*

2. Pierr. 3.

11.

*nous faut il estre en saintes conuersations,*  
*& œures de pieté?* Sondons nos cœurs,  
& visitons toutes les parties de nôtre vie:  
repurgeons nos corps, & nos ames de  
toute souilleure & impureté, & nous iu-  
geons nous mesmes de bonne heure,  
frappans & retranchans avec le iuste  
glaiue d'vne viue & serieuse repentence  
tout le mal, que nous treuons en nous,  
& viuans desormais iustement, sobre-  
ment, & religieusement, sans scandale  
deuant les hommes, & deuant Dieu en  
bonne conscience: afin de pouuoir, &  
nous presenter Dimanche prochain à sa  
table sacrée avec edification & consola-  
tion, & comparoistre au dernier iour  
sans confusion deuant son saint & redou-  
table tribunal à la gloire de Iesus Christ,  
qui nous a rachetez, & à nôtre salut  
eternel. Amen.